



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rapport de jury du Certificat d'Aptitude aux fonctions de formateur Académique (CAFFA), session 2018

Rapport établi par Mme Claude VALTAT, présidente du jury, M. Paul SIERRA-MORENO, vice-président, avec le soutien logistique du bureau des examens et concours (DEC3) du rectorat de DIJON

Sommaire

A. Quelques données chiffrées.....	3
B. Épreuve d'admissibilité.....	3
1. Ce qui est évalué	4
1.1 Illustrations permettant de caractériser la prestation des candidat.e.s	4
1.1.1. Le rapport d'activité :	4
1.1.2. L'entretien :.....	4
C. Épreuve d'admission.....	4
1. Les épreuves de pratique professionnelle.....	4
1.1. L'épreuve d'analyse de pratique	4
1.2. Ce qui est évalué lors de l'analyse de pratique	4
1.3. Animation d'une action de formation	5
1.4. Ce qui est évalué lors de l'animation d'une action de formation :	5
1.5 Illustrations permettant de caractériser la prestation des candidat.e.s	5
1.5.1. Les épreuves de pratique professionnelle :.....	5
2. Le mémoire professionnel.....	5
2.1. Ce qui est évalué	6
2.2. Illustrations permettant de caractériser la prestation des candidat.e.s	6
2.2.1. Le mémoire :	6
2.2.2. La soutenance :.....	7
2.2.3. L'entretien :.....	7
3. Conseils aux candidat.e.s.....	7
D. Bibliographie	7
<i>Annexes (4) : repères des différentes épreuves à destination des membres du jury</i>	

A. Quelques données chiffrées

	Admissibilité			Admission		
	Inscrits	Présents	reçus	Inscrits	Présents	reçus
2016	34	27	23	32	27	23
2017	41	26	24	41	39	32
2018	45	41	32	27	23	13

Les résultats pour l'admissibilité

78 % de réussite, soit 32 candidats admissibles

	Répartition H/F			Répartition par établissement			
	Hommes	Femmes	Total	Collège	Lycée	Autres	Total
Nbre inscrits	22	23	45	21	23	1	45
Présents	19	22	41	19	21	1	41
Admissibles	12	20	32	14	17	1	32
refusés	7	2	9	5	4	0	9

Les résultats pour l'admission

56,5 % de réussite, soit 13 candidats admis

	Répartition H/F			Répartition par établissement			
	Hommes	Femmes	Total	Collège	Lycée	Autres	Total
Nombre inscrits	10	17	27	14	11	2 (Rectorat /CANOPE)	27
Présents	7	16	23	13	9	1	23
Admis	3	10	13	5	8	0	13
Non admis	4	6	10	8	1	1	10

B. Épreuve d'admissibilité

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury.

*L'entretien s'appuie sur un dossier fourni par le candidat lequel comprend un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes) et les deux derniers rapports d'évaluation (administrative **et** pédagogique).*

L'entretien consiste en un exposé de 15 minutes suivi d'un échange de 30 minutes maximum avec le jury.

Après les entretiens, le jury fixe la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves d'admission par ordre alphabétique et transmet, à la demande des candidats, la grille d'évaluation renseignée.

Le candidat admissible entre dans un cursus de certification accompagné dans le cadre du plan académique de formation. Il se voit confier, chaque fois que cela est possible, et obligatoirement s'il ne l'a jamais été, le tutorat d'un stagiaire, d'un étudiant inscrit en master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, ou des actions ponctuelles de tutorat.

Il se forme progressivement en participant au travail collaboratif entre tuteurs et en accédant aux ressources et aux formations spécifiques proposées en académie, et le cas échéant par l'ESPE.

1. Ce qui est évalué

Le jury relève dans le rapport d'activité réalisé par le candidat :

- *L'analyse du parcours professionnel ;*
- *La qualité formelle de la rédaction et du respect des consignes demandées ;*
- *Le traitement, analyse et interprétation des données.*

Le jury évalue le candidat lors de l'entretien sur :

- *La qualité de la communication ;*
- *L'analyse distanciée du travail réalisé (points forts, points faibles) ;*
- *La capacité d'écoute, le sens du dialogue et de la controverse professionnelle ;*
- *La mise en perspective, la projection dans le métier de formateur académique.*

Illustrations permettant de caractériser la prestation des candidats

1.1. Le rapport d'activité

Le profil du candidat qui s'est mis en difficultés :

- ⇒ Le rapport n'est pas conforme au cahier des charges ;
- ⇒ Il se réduit fréquemment à une description des expériences vécues plutôt qu'une mise en perspective d'une action de formateur académique en devenir ;
- ⇒ L'utilisation des présentations numériques ne sont pas toujours au service d'une plus-value de l'exposé.

1.2. L'entretien

Le profil du candidat qui s'est mis en difficulté :

- ⇒ Les candidats se positionnent encore trop comme « enseignant expert de leur discipline » ou dans un domaine donné (numérique par exemple) et sont en difficultés pour endosser la posture du formateur académique.

C. Épreuve d'admission

Les candidats choisissent au moment de l'inscription, l'une des deux épreuves : soit une analyse de pratique, soit l'animation d'une action de formation.

1. Les épreuves de pratique professionnelle (durée : 60 à 90 minutes + 30 minutes d'entretien)

1.1. L'épreuve d'analyse de pratique

L'épreuve comprend la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance de pratique professionnelle dans le cadre du tutorat et un entretien entre le candidat et les deux examinateurs qualifiés.

1^{ère} phase : *observation d'une séance de pratique professionnelle*

À l'issue de l'observation, le candidat dispose de 15 minutes pour préparer son entretien de formation.

Cette première phase de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à : mener un dialogue professionnel constructif en prenant appui sur les points forts et les marges de progrès du stagiaire, de l'étudiant, du professeur débutant ou du CPE débutant ; ordonner et hiérarchiser ses remarques ; formuler des conseils pertinents et opérationnels au regard de la situation observée et s'assurer de leur compréhension ; proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles.

2^{ème} phase : *entretien avec les deux examinateurs qualifiés*

L'entretien vise à évaluer la capacité du candidat à présenter une analyse distanciée de son entretien avec le stagiaire, l'étudiant le professeur ou le CPE débutant, à justifier les choix opérés, à entendre et intégrer les remarques des examinateurs.

1.2. Ce qui est évalué lors de l'analyse de pratique

Pendant l'entretien du candidat avec le stagiaire, le jury évalue les points suivants :

- Qualité de l'analyse de la séance ;
- Dialogue constructif ;
- Remarques hiérarchisées ;
- Conseils pertinents et opérationnels ;
- Pertinence des pistes de réflexion et du prolongement possible proposé.

Au cours de l'entretien du candidat avec le jury, les critères observés sont :

- Analyse distanciée de l'entretien avec le stagiaire ;
- Justification des choix opérés ;
- Écoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle ;
- Reconstruction de l'entretien avec le stagiaire.

1.3. Animation d'une action de formation

L'épreuve comprend : l'animation d'une action de formation professionnelle auprès d'un groupe, sur un sujet convenu au préalable entre le candidat et l'inspecteur compétent membre du jury, en concertation avec le chef d'établissement.

1^{ère} phase : animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative - disciplinaire, interdisciplinaire, inter-cycles, inter-degrés -à l'échelle d'un établissement, d'un district ou d'un bassin d'éducation et de formation.

2^{ème} phase : entretien avec les examinateurs

L'entretien avec les examinateurs vise à évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action ancrée dans une problématique professionnelle et, pour ce faire, à : inscrire celle-ci dans le cadre des situations professionnelles et attendus institutionnels liés au contexte d'exercice ; proposer des outils, des démarches et des supports didactiques et pédagogiques de qualité et utiles ; mettre en œuvre les techniques d'animation propices à une réception efficace ; animer, réguler et recentrer les échanges en permettant la circulation de la parole de manière à faire avancer le traitement de la problématique travaillée ; proposer des prolongements possibles.

1.4. Ce qui est évalué lors de l'animation d'une action de formation

Pendant l'animation d'une action de formation, le jury évalue les capacités suivantes :

- Traitement de la problématique au regard des objectifs annoncés ;
- Ancrage dans le cadre de référence et le contexte d'exercice ;
- Capacité à accompagner un collectif professionnel ;
- Qualité de l'animation et des interactions ;
- Utilité des supports et des outils mobilisés.

Au cours de l'entretien avec le jury, les critères observés sont :

- Analyse distanciée de l'action de formation ;
- Justification des choix opérés ;
- Inscription de l'action de formation dans la durée ;
- Écoute, sens du dialogue et capacité à entrer dans un échange professionnel.

1.5 Illustrations permettant de caractériser la prestation des candidats

1.5.1. Les épreuves de pratique professionnelle

Le profil du candidat qui s'est mis en difficultés :

- ⇒ Le dialogue avec le stagiaire formé manque de personnalisation par une restitution trop stricte du protocole d'entretien reçu en formation ;
- ⇒ Concernant la qualité conceptuelle de la formation ou de la visite conseil, les contenus et observations doivent être davantage adaptés aux observations et aux outils prévus par le candidat ;
- ⇒ Les formations mériteraient d'être complétées par un éclairage issu de connaissances institutionnelles, et disciplinaires approfondies ;
- ⇒ Le candidat doit être en mesure de proposer des conseils ou des pistes de remédiations et de transformations claires et réalistes à destination du stagiaire formé ;
- ⇒ Le candidat est le seul animateur de l'action ; il convient de proscrire une intervention extérieure ou une co-animation ;
- ⇒ Le candidat qui planifie le déroulement de son épreuve professionnelle sur deux demi-journées (non - respect du format de l'épreuve).

2. Le mémoire professionnel (durée : 45 minutes dont 30 minutes d'entretien)

« Cette épreuve mobilise le jury auquel sont adjoints les deux examinateurs qualifiés, tant pour la lecture du mémoire que pour la soutenance.

Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail personnel de réflexion portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer.

Destiné à renseigner le jury sur les capacités du candidat à observer, s'informer, analyser sa pratique pour la faire progresser et communiquer par écrit, le mémoire constitue également un élément essentiel de la formation du candidat et de son développement professionnel.

Il vise à évaluer sa capacité à :

- *Établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ;*
- *Formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème et élaborer des hypothèses opérationnelles ;*
- *Mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents) ;*
- *Proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation ;*
- *Faire état par écrit de la réflexion conduite.*

La soutenance : Le candidat présente son mémoire professionnel (15 minutes) puis échange avec le jury (30 minutes) ».

2.1. Ce qui est évalué

Le jury relève dans le mémoire réalisé par le candidat :

- La qualité du questionnement et des hypothèses envisagées ;
- La qualité formelle du mémoire ;
- La présence d'une méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques ;
- L'intérêt du dispositif expérimenté ;
- La qualité du traitement, de l'analyse et de l'interprétation des données recueillies.

Le jury évalue le candidat lors de la soutenance sur :

- La qualité de la communication ;
- L'analyse distanciée du travail réalisé (points forts, points faibles) ;
- La capacité d'écoute, le sens du dialogue et de la controverse professionnelle ;
- La mise en perspective, la projection dans le métier de formateur.

2.2. Illustrations permettant de caractériser la prestation des candidats

2.2.1. Le mémoire

Le profil du candidat qui s'est mis en difficulté

Sur le fond

- Les contenus développés ne sont pas approfondis : extraits, citations, références sans analyse et/ou contextualisation dans le métier de formateur académique ;
- La problématique est absente ou peu évoquée ;
- Les dispositifs illustrés manquent de pertinence et restent éloignés du sujet étudié ;
- Les références théoriques sont « plaquées » ou obsolète et sans relation avec l'action de formation ;
- L'analyse et les pistes de remédiation sont superficielles voire absentes ;
- Les problématiques s'appuient souvent sur une pratique mais il n'y a pas toujours une réelle prise en charge rigoureuse, avec des hypothèses émises, étayées, traitées et vérifiées (voir le cahier des charges du mémoire sur l'espace académique) ;
- Les sujets qui ne respectent pas le cahier des charges ne sont pas recevables : Certains sujets choisis simplement par goût, pour le plaisir ou l'exploitation de compétences spécifiques, voire exclusivement techniques, n'ont pas permis aux candidats une réelle projection dans les compétences attendues de formateur ;
- Le mémoire se réduit fréquemment à une description des expériences vécues plutôt qu'une mise en perspective d'une action significative de formateur ;
- L'utilisation des présentations numériques n'apporte pas toujours une plus-value de l'exposé, voire, elle conduit à une simple lecture du contenu des écrans.

Sur la forme

- De même que pour la soutenance où, par équité entre les candidats, le temps de soutenance est scrupuleusement respecté, le format des 30 pages de l'écrit doit l'être aussi. Son dépassement ne démontre aucunement un travail plus important que prévu et peut amener le jury à ne pas prendre en compte les pages supplémentaires ;
- Les remerciements formulés dans les mémoires doivent rester dans le domaine professionnel ;
- Pour faciliter la manipulation du document écrit et la prise de notes, il sera nécessaire d'éviter une reliure de type réglette rigide au profit d'une réglette annelée qui permet l'ouverture complète du document. De même, l'impression en recto verso n'est pas attendue ;

- Compte tenu du nombre de mémoires lus par les jurys, la présence d'un résumé en 4^{ème} de couverture est nécessaire et obligatoire pour un retour rapide sur le sujet au moment de la soutenance ;
- Les sommaires comportant une trop grande hiérarchie de chapitres, sous chapitres, sous-sous-chapitres (A, 1, 1.1., 1.1.1, ...) nuisent finalement à l'organisation du mémoire.

2.2.2. La soutenance

Le profil du candidat qui s'est mis en difficultés :

- Le non-respect des 15 minutes de présentation ;
- Des présentations numériques lues par le candidat qui n'apportent aucune plus-value et reprennent le plan du mémoire ;
- Un exposé qui présente une synthèse du mémoire, sans analyse de la pratique du candidat ;
- Un discours général, parfois non maîtrisé par le candidat, empreint de propos confus et spécifiques.

Deux axes de questionnement pourront être traités lors de la soutenance. Un questionnement sur le mémoire à proprement parler, suivi d'un questionnement élargi sur la projection dans le métier de formateur.

2.2.3. L'entretien

Le profil du candidat qui s'est mis en difficulté :

- Des difficultés à se décentrer de l'objet d'étude, à transférer les outils pour d'autres actions de formations ;
- Des confusions pour certains candidats à distinguer les compétences de l'enseignant et celles du formateur ;
- Des difficultés à répondre aux questions du jury avec des discours convenus en décalage à la question posée ;
- Des réponses non argumentées, éloignées de la problématique évoquée ;
- Le référentiel de compétences du formateur est ignoré, voire insuffisamment maîtrisé.

3. Conseils aux candidats

- Construire une présentation qui explicite les pratiques en lien à des connaissances théoriques sur la didactique professionnelle du formateur ;
- Se positionner comme formateur académique en se distanciant de sa pratique professionnelle d'enseignant ;
- Construire un exposé structuré, sans être une redite du mémoire, avec une réelle mise en perspective dans la fonction de formateur ;
- Être à l'écoute du jury lors de l'entretien et répondre de manière précise aux questions posées ;
- Concevoir le mémoire non comme un rapport d'activités décliné selon le parcours de l'enseignant, voire du formateur en devenir, mais une démarche construite alliant les outils de la recherche et l'expérience professionnelle du candidat ;
- Placer les actions de formation en dehors des jours de présence des professeurs stagiaires à l'ESPE.

☑ Le jour de la convocation aux diverses épreuves ne peut être déplacé. Il est de la responsabilité du candidat d'organiser ses activités professionnelles au regard du calendrier des épreuves, diffusé dès l'ouverture des inscriptions au CAFFA sur le site académique, en tout début d'année scolaire.

D. Bibliographie

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Altet M., Desjardins J., Etienne R., Paquay L., Perrenoud P. (2013) *Former des enseignants réflexifs. Obstacles et résistances.* Bruxelles, De Boeck.

Altet M., Paquay L., Perrenoud P. (2002) *Formateurs d'enseignants. Quelle professionnalisation ?* Bruxelles, éditions De Boeck Université.

Bourgeois É., Chapelle G. (2006) *Apprendre et faire apprendre*, Paris, PUF, collection Apprendre. (Les travaux de recherche en psychologie cognitive 1. Les mécanismes cognitifs pour apprendre. 2. Le contexte social pour apprendre. 3. Motiver et se motiver pour apprendre).

Chapelle G., Meuret D. (2006) *Améliorer l'école*, Paris, PUF, collection Apprendre. (Le point sur les recherches en sociologie de l'éducation et les politiques d'éducation en France. 1. Enjeux et défis. 2. Logiques d'action, logique d'acteurs. 3. Des politiques possibles.)

Dupriez V., Chapelle G. (2007) *Enseigner*, Paris, PUF, collection Apprendre (1. Enseigner : un enjeu social et culturel ; 2, enseigner et faire apprendre ; 3, transformer les pratiques pédagogiques).

Fournier M., Troger V. (2005) *Les mutations de l'école. Le regard des sociologues*. Auxerre, Éditions Sciences Humaines, Collection « les dossiers de l'éducation ». (1. Les évolutions du système éducatif. 2. La montée en puissance des acteurs. 3. Transmettre des savoirs et des valeurs. 4. Enjeux et débats).

Galand B., Bourgeois E. (2006) *(Se) Motiver à apprendre*, Paris, PUF, collection Apprendre (1. La dynamique individuelle, 2. Le contexte d'apprentissage).

Loizon D. (2010), *Le conseil en formation. Regards pluriels*. Dijon : CRDP BourgogneMarsollier C. (2015) *L'Éthique relationnelle, une boussole pour l'enseignant*", sous la direction de C. Marsollier, Éditions Canopé,

Marsollier C. (2017) "Les conditions du bien-être au travail", in *Économie et management*, n°162, janvier 2017, p.38-43. Article en accès libre.

Marsollier C., (2012), *Investir la relation pédagogique : repères pour l'éthique de l'enseignement*. Chroniques sociales

Pepel P. (2003) *Accueillir, accompagner, former des enseignants*. Guide de réflexion et d'action. Lyon, Chronique Sociale

Ria L. (2015) *Former les enseignants du XXI siècle. 1. Établissement formateur et vidéoformation*. Bruxelles : De Boeck.

Ria L. (2016) *Former les enseignants du XXI siècle. 2. Professionnalité des enseignants et de leurs formateurs*. Bruxelles : De Boeck.

REVUES

- Revue française de pédagogie (2015). *La formation des adultes, lieu de recompositions ?* E.N.S. Editions, Lyon.

- Les cahiers pédagogiques (2011). *Animer des formations : outils et dispositifs*, Hors-série n°23.

RAPPORTS

- IGEN (2016). *Pilotage académique de l'éducation prioritaire*. Rapport n°2016-058.

- IGEN (2013). *Actualisation du bilan de la formation continue des enseignants*. Rapport n°2013-009.

- FILATRE D, Recteur de l'académie de Versailles (2016). *Vers un nouveau modèle de formation tout au long de la vie*. Rapport sur la formation continue.

AUTORITÉ, SANCTION, DÉONTOLOGIE

Merle P. (2005) *L'élève humilié, l'école, un espace de non-droit ?* Paris PUF (Partie 1 : l'humiliation des élèves, Partie 2 : le droit des élèves dans le quotidien de l'institution scolaire, Partie 3 : les nouveaux règlements intérieurs :le changement impossible ?).

Prairat É. (2005) *De la déontologie enseignante. Oser le changement ?* Paris, PUF. (1. Élucidations : éthique, morale, et déontologie. 2. Orientations : une éthique de la responsabilité. L'exigence déontologique).

MÉTIER DE FORMATEUR D'ENSEIGNANTS

Gohier C., Alin C. (2000) *Enseignant-Formateur : la construction de l'identité professionnelle*, Paris, L'Harmattan, Collection Recherche et Formation (Plan : 1. Recherches et perspectives théoriques. 2. Recherches et approches méthodologiques. 3. Recherches et problématiques de formation).

ACCOMPAGNEMENT des formés

Ferrer M.-F., Koberich C. (2003) L'accompagnement entre écoute et analyse, in *Accompagner les démarches innovantes*, SCEREN, CNDP, 63-70.

Paul M. (2004) *L'accompagnement : une posture professionnelle spécifique*, Paris, L'Harmattan, collection Savoir et Formation.

Cifali M., André A. (2007) *Écrire l'expérience. Vers la reconnaissance des pratiques professionnelles*, Paris, PUF.

Guillemette F., L'Hostie M. (2011) *Favoriser la progression des stagiaires en enseignement*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

VERMERSCH, P.(2010). *L'entretien d'explicitation*, ESF, Paris.

MÉMOIRE PROFESSIONNEL

Crinon J., Guigue M. (2006) Écriture et professionnalisation, *Revue Française de Pédagogie*, n°156, 117-169.

Crinon J. (2003) *Le mémoire professionnel des enseignants, observatoire des pratiques et levier pour la formation*. Paris : L'Harmattan.